

N° 2026/163 **OBJET:** Interdiction provisoire de la circulation rue des Varchères.

Le Maire de la Commune de PERRIGNIER,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2131-1, L 2131-2, L 2212-1, L 2212-2 et L 2213-1 à L 2213-5,

VU le Code de la Route, notamment ses articles R 10, R 37-1, R 225 et R 411-8,

VU le Code de la Voirie Routière, notamment ses articles L 113-2 et L 131-3,

VU la demande présentée par EMC TP SAS,

CONSIDERANT la nécessité d'interdire provisoirement la circulation rue des Varchères afin de réaliser des travaux de raccordement des avaloirs du nouveau plateau sur la rue de la Mairie.

A R R E T E

Article 1^{er}: La circulation sur la rue des Varchères sera temporairement interdite du lundi 28 septembre 2026 au mardi 29 septembre 2026 inclus.

Une déviation pour accessibilité des écoles sera mise en place par la rue de la Mairie/RD903/rue des Varchères/impasse kohler.

Les riverains accéderont à leur propriété en double sens sur la rue des Varchères durant ces deux jours. Les piétons seront maintenus dans l'emprise des travaux sur des trottoirs sécurisés.

Article 2 : Le stationnement et le dépassement seront interdits pour tous véhicules légers et poids lourds.

Article 3: Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié mise en place par EMC TP SAS.

Article 4: EMC TP SAS devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers de la voie et des piétons.

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à:

- Monsieur le Chef du Centre de Secours Principal de Thonon les Bains,
- Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie de Bons en Chablais,
- Monsieur le Directeur de EMC TP SAS.

Fait à PERRIGNIER, le 24 SEP. 2026
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Noel MATHIAN

